

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
Indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^{ie}
LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS
18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

EAU TROUBLE

Il n'y a pas d'illusions à se faire : La
situation actuelle révèle un malaise
profond et un désarroi général. Le
mieux pour tout le monde est d'exami-
ner les choses en face, sans se soucier
des clabauderies des uns, des effare-
ments des autres.

Sous un régime républicain, la gran-
de loi est celle de l'opinion publique.
Qu'elle ne se désintéresse pas des ques-
tions à résoudre, qu'elle solidarise ses
volontés, qu'elle fasse entendre sa puis-
sante voix, et le triomphe est assuré.
Elle obligera bien ainsi ses représen-
tants officiels et attirés à ne plus mar-
quer le pas. D'atermoiements en expé-
diens ils finiraient par nous ramener
aux carrières.

La Chambre, complètement décon-
tenancée, ahurie, éfarée, à l'air de
jouer à Colin-Maillard avec le gouver-
nement.

Tantôt elle lui donne des majorités
aussi écrasantes qu'imméritées, tantôt
elle vote contre ses propositions avec
un ensemble qu'on ne s'explique plus.
A la risette de la veille succède le mou-
se du lendemain. Elle erre au milieu des
projets de loi et des réformes à accom-
plir comme une somnambule, à la lucid-
ité près.

Ses défenseurs affirment qu'elle est
pleine de bonne volonté. Possible ;
mais alors, à l'imitation de l'enfer, qui
est, comme personne ne l'ignore, pavé
de bonnes intentions.

Jusqu'à ce jour, cette précieuse vertu
a été toute négative, quand elle n'a pas
tourné à l'aigre.

Si, d'autre part, on dresse le bilan du
ministère, on arrive aux plus désolants
résultats.

Un premier point, qui demeure dès
maintenant acquis, c'est qu'il n'existe
qu'une différence de forme et de procé-
dés entre le « cabinet libéral » de M. de
Freycinet et le « grand ministère » de
M. Gambetta.

Comme M. Gambetta, le président ac-
tuel du Conseil des ministres a repous-
sé la révision totale et n'a admis que la
révision partielle. Grâce à sa souplesse
et à une première abdication de la
Chambre, il a même pu ajourner indé-
finiment cette question capitale.

Comme son prédécesseur, il expulse
arbitrairement les proscrits. Il consent,
il est vrai, à modifier la loi de 1849,

mais dans un sens tout à la fois aggra-
vant pour les exilés et dangereux pour
le gouvernement français.

Sur la question de la magistrature,
sur celle du Concordat, il ne se sépare
pas davantage du ministère renversé,
et comme lui, il exige le maintien du Con-
cordat et le maintien de l'inamovibili-
té.

Si les doctrines ministérielles sont les
mêmes, les moyens de gouvernement
restent également identiques. Gambetta
comme Freycinet mobilisent nos soldats
contre les travailleurs coupables de ne
pas vouloir déprimer par le manque de
pain et l'excès de travail.

On cherche vainement en quoi le
second diffère du premier.

Il est certainement difficile aux élec-
teurs de se reconnaître dans ce chassé-
croisé de députés et de ministres qui,
tour à tour et à l'envers les uns des autres,
font de leurs engagements, de leurs
programmes et de leurs déclarations
une bouillabaisse à rendre jaloux le
moins susceptible des Marseillais.

Les élections de dimanche dernier ne
montrent-elles pas le peu de confiance
des électeurs dans les promesses des
candidats et dans la valeur des pro-
grammes ! A qui la faute ? sinon à tous
ces politiques qui se sont faits de
l'idée républicaine et des revendications
sociales un marche-pied pour parvenir
au pouvoir.

Gambetta en tête, et à sa suite tous
les assoiffés de jouissance, tous ces op-
portunistes dédaignant des principes et
sans respect de leur parole, ont jeté un
trouble profond dans la nation.

Qu'on relise le programme de 1869,
signé et juré par l'élu de Belleville, et
qu'on compare aux théories qu'il préco-
nise aujourd'hui les principes qu'il pro-
clame alors comme les bases essen-
tielles de « toute organisation politique
et sociale ».

Le ministre des libertés limitées, du
droit d'association amoindri, de l'irres-
ponsabilité des fonctionnaires, du main-
tien de l'inamovibilité et du Concordat,
de l'armée permanente et de la violence
dans les questions économiques, deman-
dait, comme député :

« La responsabilité directe de tous
les fonctionnaires ; la liberté de la presse
dans toute sa plénitude ; la liberté de
réunion sans entraves et sans pièges ;
la liberté d'association pleine et entière ;
la suppression du budget des cultes et
de l'Etat ; la modification de notre système
d'impôt ; la nomination de tous les fon-
ctionnaires publics par l'élection ; la sup-
pression de l'armée permanente, cause
de ruine pour les finances et les affaires
de la nation, source de haines entre les
peuples et de défiance à l'intérieur ; l'ab-
olition des privilèges et monopoles
qui nous définissent par ces mots : Pri-
me à nous dévotés ; les réformes économi-
ques qui touchent au problème social
dont la solution, quoique subordonnée,
à la transformation politique, doit être
constamment étudiée et recherchée au
nom du principe de justice et d'égalité
sociale. Ce principe généralisé et appliqué
peut seul en effet faire disparaître l'an-
tagonisme social et réaliser complète-
ment notre formule : Liberté, égalité,
fraternité. »

Depuis cette époque, M. Gambetta et
les siens ont fait de rudes enjambées en
arrière. Que de temps et de dévouements
perdus. A la nation à se ressaisir, à im-
poser ses volontés et à faire d'elle-mê-
me.

Frédéric CURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fi télégraphique spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 mars

Le Concordat

C'est demain que sera nommé, dans les
bureaux de la Chambre, la commission
chargée d'examiner les différents projets de
loi relatifs au Concordat.

La lutte sera très chaude.

M. Henri Maret posera sa candidature
dans son bureau pour combattre le projet
autoritaire de M. Paul Bert.

Commission du Budget

Le nombre des candidatures pour la com-
mission du budget n'est pas moindre de dix
ou douze par bureau.

La Réorganisation des finances tunisiennes

MM. Decrais, Herbet, Roustan et Cam-
bon se sont réunis hier matin, au ministère
des affaires étrangères, en vue d'examiner
et de discuter les points qui leur ont été
soumis lundi par le président du Conseil.
Cette discussion préliminaire n'a porté que
sur l'ensemble de la réorganisation projetée ;
les détails ne seront abordés qu'ulté-
rieurement.

M. de Freycinet n'assistera pas aux con-
férences avant que les questions par lui
soulevées aient été résolues. Nous croyons
savoir que le ministre des affaires étran-
gères entend faire participer l'Italie et l'An-
gleterre au contrôle des finances tunisiennes ;
il espère calmer ainsi, par une série de
concessions générales ne compromettant en
rien l'influence française, les susceptibili-
tés irritées par les événements de ces der-
niers mois.

Nous sommes en mesure d'affirmer que
tous les autres renseignements publiés au
sujet de ces conférences sont de pure fan-
tasia.

Les Compagnies et les Agents commissionnés

La commission relative à la réglementa-
tion des rapports des Compagnies de che-
mins de fer avec leurs agents commission-
nés, s'est réunie ce matin. La commission
était loin d'être au complet, aussi les mem-
bres se sont-ils bornés à adopter la rédac-
tion provisoire de l'article 12 du projet de
loi de M. Delattre et Janzé.

Le Concordat

La Chambre a nommé aujourd'hui une
commission relative à l'examen de deux
propositions :

1^o Celle de M. Charles Boyssset et de ses
collègues, tendant à l'abrogation du Con-
cordat ;

2^o Celle de M. Paul Bert concernant
l'exercice public du culte catholique en
France.

Dix-neuf membres sur vingt-deux sont
défavorables à la proposition Boyssset sur
l'abrogation du Concordat.

Les Indemnités

M. Lefèvre, député de Fontainebleau,
demandera demain la mise à l'ordre du jour
de sa proposition tendant à enlever aux
conseils de fabrique le monopole du maté-
riel d'inhumation ; M. Lefèvre demandera
la nomination d'une commission spéciale
pour l'examen de sa proposition.

A ce sujet, il est intéressant de rappeler
que même à Paris, l'administration des
pompes funèbres relève des fabriques ;
quand un libre penseur se fait enterrer,
se sont les fabriques qui bénéficient des
frais d'inhumation.

Commission du Règlement

Voici les noms des candidats sur lesquels
cinq groupes de la Chambre ont décidé de
porter leurs votes pour la commission du
règlement.

Extrême gauche : MM. Tallandier, Ros-
selli Mollet.

Union démocratique : MM. Margaine,
Bernier.

Gauche radicale : MM. Gattineau, Ches-
neau.

Union républicaine : MM. Journaux, Ja-
metel.

Droite : MM. Legonidec, Léon Che-
vreaux.

Inscrits à aucun groupe : MM. Girot
Pouzol.

La Commission du Budget

Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est
mardi prochain, 21 mars, que sera nommée
la commission du budget pour l'exercice
1883.

On sait que le nombre des commissaires
à élire est de trente-trois. A l'heure actuelle,
les candidatures sont déjà très nombreuses.
On n'en compte pas moins de dix à douze
par bureau.

Parmi ceux qui se mettent sur les rangs
pour les fonctions de commissaire, il faut
citer d'abord tous les membres de l'ancienne
commission du budget, sauf neuf d'entre
eux qui n'ont pas été réélus ou qui font
partie du ministère. Viennent ensuite quel-
ques jeunes élus et une quarantaine de
membres de l'Union républicaine.

LES JOURNAUX

Paris, 15 mars.

La Justice déclare que les radicaux ne
peuvent pas soutenir un gouvernement qui
combat leurs idées politiques.

— Le Parlement espère qu'on saura gré
au Sénat de sa condescendance et que la
question de la révision est désormais en-
térée.

— Le Journal des Débats dit que le cabi-
net continue à appliquer un programme
dont la partie financière, spécialement dis-
cutée, a été résumée dans une formule con-
cise.

Le budget consacre cette formule en l'ap-
pliquant avec résolution et réserve à la so-
lution des gros problèmes engagés. Il s'agit
de savoir si le budget extraordinaire
continuera à être alimenté par des émis-
sions ou par une entente avec les Compagnies
de chemins de fer au sujet du rembour-
sement du capital avancé, c'est là le
point important du budget ; si la Chambre
n'y adhère pas, le cabinet aura vécu.

— Le Soleil blâme la Chambre de cher-
cher pour la Commission du budget des
hommes d'affaires.

— Le Voltairien assure que la gauche ra-
dicale continue à négocier avec la droite
pour la nomination de la Commission du
budget.

— La République française doute que cette
coalition qui ajourne tout, sous prétexte de
tout étudier, puisse assurer l'exécution de
l'Union républicaine et de l'extrême gauche
de la Commission du budget.

Si la Chambre continue une politique
exclusive, elle sera bientôt déconsidérée et
perdue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 15 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance
est adopté.

Plusieurs projets de loi d'intérêt local
sont adoptés.

L'élection de M. Franconié à la Guyenne
est validée sans débat.

La Chambre adopte des projets de loi
d'intérêt local intéressant les départements
de l'Eure et de l'Isère.

ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

La discussion s'engage sur le projet,
adopté par le Sénat, sur l'administra-
tion de l'armée.

Sur la demande de M. Laisant,
l'urgence est déclarée.

M. Margaine ouvre la discussion
générale ; il dit que la loi, qui est incom-
plète, est une loi de lassitude. Il veut la
subordination au commandement, mais
aussi l'institution d'un contrôle indépen-
dant de l'administration et du commande-
ment.

M. le général Billot, ministre
de la guerre, déclare que les comman-
dants de corps d'armée doivent avoir
une pleine autorité sur les services ad-
ministratifs, en temps de paix comme
en temps de guerre. Il approuve cepen-
dant l'établissement d'un contrôle sous
la dépendance directe du ministre de la
guerre. Une certaine indépendance pro-
fessionnelle doit être accordée au service
médical.

La discussion générale est close.
Les articles et l'ensemble blede la loi
sont adoptés sans débat.

M. Roselli-Mollet dépose une proposi-
tion tendant à mettre en adjudication
l'exploitation industrielle du réseau des
chemins de fer de l'Etat.

La séance est levée à 5 heures.
La prochaine séance aura lieu samedi à
2 heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 16 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.
Le procès verbal de la précédente séance
est adopté.

M. Berlet dépose le projet de loi relatif
au chemin de fer du Sénégal.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

La discussion continue sur le projet
de loi sur l'enseignement.

On examine l'article 3, supprimant le
droit d'inspection et de surveillance du
ministre des cultes.

M. de Gavardie développe un
amendement demandant qu'on laisse ce
droit aux ministres des cultes, parce
qu'il est proclamé par le Concordat.
(Aux voix.)

L'article 3 du projet de la commission
est adopté.

M. Chesnelong demande le rejet
de l'article 4 qui pose le principe de l'ob-
ligation.

L'orateur repousse la main mise par
l'Etat sur les familles, surtout, en Fran-
ce, pays divisé ou l'influence de l'Etat
dans l'enseignement est si grave.

L'obligation risque de devenir l'op-
pression organisée.

La loi n'est pas franche, elle donne
des libertés illusoires.

L'orateur dit que l'école obligatoire
deviendra forcément l'école de l'irré-
ligion.

Ce résultat ressort du principe même
de la loi, où le nom de Dieu est illi-
miné.

L'Etat ne peut pas rester neutre ; il
doit protéger la croyance de la majori-
té des citoyens. Les conséquences de la
loi seront de créer une société sans
Dieu.

L'orateur constate que dans le res-
sort de l'Académie de Besançon, huit
pères de famille seulement ont refusé
l'instruction religieuse pour leurs en-
fants, et termine en priant le Sénat de
ne pas s'exposer à la réprobation de la
France.

M. Ribière a confiance dans l'a-
venir, car il a foi dans la vérité et la
vérité et la justice qui sont les principes
qui défendent.

Il justifie le principe de l'obligation,
dont la conséquence forcée est la neu-
tralité de l'école et demande au Sénat
de voter l'art. 4. (Très bien, très bien à
gauche.)

M. Oscar de Vallée combat l'ob-
ligation édictée par la loi, parce qu'on
l'a rendue inévitée. Il reproche à la
majorité de dénaturer l'école qui doit
être la continuation de la famille, et
qui deviendra une vraie prison d'Etat.

L'orateur regrette qu'on ne permette
pas aux maîtres d'être les répétiteurs
de l'enseignement religieux, et exprime
la crainte que ce soit une morale anti-
chrétienne qui soit engagée.

M. de Ravignan demande quelle
sera la situation du père de famille qui
refusera d'envoyer son fils à l'école.
(Cris : La clôture !)

M. Buffet parle contre la clôture et
renouvelle la question de M. de Ravi-
gnan.

La clôture, mise aux voix, est pro-
noncée.

M. Buffet demande si les familles cat-
holiques seront obligées d'envoyer
leurs enfants à des écoles dont l'institu-
teur donnera un enseignement moral
contraire à leur conscience.

On dit que les écoles seront neutres,
mais il est possible qu'elles ne restent
pas neutres : en ce cas l'obligation se-
rait la tyrannie contre les consciences,
et les parents auraient le devoir et le
droit de ne pas y envoyer leurs en-
fants.

M. Jules Ferry dit que le pre-
mier devoir du gouvernement sera
d'assurer la neutralité de l'école. Si un
instituteur blessait les consciences, il
serait puni aussi sévèrement que pour
des services matériels.

Après des observations de MM. Buffet
et Jules Ferry, le président annonce
une demande de scrutin secret sur l'am-
endement de M. Chesnelong suppri-
mant l'obligation de l'instruction.

L'amendement Chesnelong est rejeté
par 140 voix contre 83.

L'article 4 est adopté.

La séance est levée à 6 h. 30.
La prochaine séance aura lieu samedi à
2 heures.

Incident à la Cour d'assises

Paris, 16 mars.

A la Cour d'assises de la Seine, la Cour,
sur la demande de l'avocat de l'accusé, a
condamné un juré, ayant refusé de prêter
le serment religieux, à un franc de dom-
mages envers l'accusé et aux frais d'une
nouvelle assignation.

Puisque le fait de refus de serment en-
traîne un retard de vingt-quatre heures, on
évalue donc à 4 francs le dommage causé à
l'inculpé par chaque jour de détention. Mais
quelques somme doivent réclamer les
malheureux que l'on garde pendant des
mois entiers sous prétexte d'instruction
sans aucune raison ?

CONSEIL DE CABINET

Paris, 16 mars.

Les ministres ont tenu un conseil ce
matin au ministère des affaires étran-
gères, sous la présidence de M. de Frey-
cinet.

Budget de 1883

Le conseil s'est particulièrement oc-
cupé du budget de 1883.

Les Chemins de fer

Il a discuté et arrêté les termes de la
déclaration que le ministre des travaux
publics doit faire demain à la commis-
sion du régime général des chemins de
fer.

M. Varroy doit faire ressortir les
avantages qui résultent pour l'Etat des
conventions conclues ou à conclure avec
les Compagnies. Il doit surtout insister
sur ce point que l'aliénation temporaire
de la faculté de rachat est le seul avan-
tage accordé aux Compagnies en échan-
ge des concessions nombreuses et impor-
tantes qu'on leur impose.

Service Militaire

M. le ministre de la guerre a déposé
ce matin au conseil, le projet de loi sur

le service de trois ans ; le conseil en a
ajourné l'examen à samedi.

Sociétés de secours mutuels

Il est probable que le ministre de l'in-
térieur déposera samedi à la Chambre
un projet relatif aux sociétés de secours
mutuels.

INTERNEMENT DU GÉNÉRAL SKOBELEFF

Saint-Petersbourg, 16 mars.

Le bruit court qu'une peine discipli-
naire serait infligée au général Skobe-
leff, à l'occasion de ses derniers dis-
cours. Sur l'ordre du czar, il serait in-
terné pendant un certain temps à Vilna.
Cette nouvelle est fort accréditée dans
les cercles politiques de Berlin et de
Saint-Petersbourg.

INTÉRIEUR

Paris, 16 mars.

INSPECTION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Le ministre de l'instruction publique
vient d'approuver les conclusions d'un rap-
port de M. Buisson, directeur de l'ensei-
gnement primaire, relatif à la répartition du
service de l'inspection générale de l'ensei-
gnement primaire en six circonscriptions,
savoir :

Première circonscription. — Réseau de
l'Ouest.

Deuxième circonscription. — Réseau du
Nord et de l'Est.

Troisième circonscription. — Réseau de
Paris, Orléans, Bordeaux, Bayonne.

Quatrième circonscription. — Réseau de
Paris, Orléans, Reims, Nancy, Metz, Per-
pignan.

Cinquième circonscription. — Réseau de
Paris, Nîmes, par le Bourbonnais.

Sixième circonscription. — Réseau de Pa-
ris, Lyon, Marseille, Nice.

En dehors de ces circonscriptions, Paris
et les départements voisins formeront une
circonscription spéciale.

ville, dans la nuit de mardi à mercredi, c'est-à-dire hier, lorsque arrivé à 400 mètres environ de la gare de Tarascon, le conducteur entendit des cris : Au secours ! assassin ! au voleur !

DOUBLE ASSASSINAT

Un crime horrible vient d'être commis à Tarascon-sur-Ariège. Nous recevons à ce sujet, d'un de nos correspondants, la dépêche suivante : Foix, 16 mars.

Un crime a été commis à Tarascon, hier soir à dix heures. Un charbon a tué deux hommes à coups de fusil. La première victime est morte immédiatement. La seconde, respirant encore et essayant de se relever, a été achevée par l'assassin à coups de crosse de fusil.

ALGÉRIE & TUNISIE

Crime horrible

Un crime horrible vient de plonger dans la consternation la ville de Médéah et ses environs. Avant-hier matin, à neuf heures, deux dames, qui jouissaient de la considération générale dans le pays, ont été trouvées assassinées dans leur ferme, située à 5 kilomètres de Médéah, sur la route d'Alger.

Des perquisitions vont être faites immédiatement dans les tribus voisines, et ne tarderont pas, il faut l'espérer, à amener la découverte des coupables.

Incendie d'un Navire

Un incendie s'étant déclaré cette nuit à bord du trois mâts anglais Victory, on a été obligé de le couler à coups de canon. Ce navire est chargé de minerai et d'alfa. On espère parvenir à le renflouer.

ÉTRANGER

TURQUIE

La question égyptienne se complique. L'intervention de la Turquie paraît aujourd'hui inévitable, d'autant plus que l'Angleterre ne s'oppose pas à ce que le sultan exerce sur le Kédivé ses droits de suzeraineté.

AUTRICHE

Vote du Budget

La Chambre des députés a voté, conformément à la proposition de la commission, le crédit destiné à couvrir les frais de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Elle a adopté ensuite le budget de 1882.

ESPAGNE

Traité de Commerce

Le conseil d'Etat a émis un avis favorable à la ratification du traité de commerce avec la France.

ITALIE

Maladie de Garibaldi

Le général Garibaldi a un nouvel accès, et, cette fois, on désespère de le sauver.

Le budget

M. Magliani, ministre des finances, a présenté aujourd'hui à la Chambre la situation du trésor au 31 décembre 1881. L'excédant prévu s'est élevé de 6 à 49 millions.

Une Lettre du Citoyen Fournière

Le citoyen Fournière nous prie d'insérer la lettre suivante, qu'il adresse au ministre de l'intérieur, en réponse au discours que celui-ci a prononcé lors de la récente interpellation de l'extrême gauche sur l'intervention militaire dans la grève du bassin du Gard :

Alais, le 13 mars 1882. Monsieur le ministre de l'intérieur, Le roi de France coublait les injures du duc d'Orléans; vous avez été moins politique et moins honnête.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 16 mars 1882. Mon cher Directeur, Les pourparlers sont terminés, M. le Préfet de la Loire est parti hier soir pour Saint-Etienne.

Les ouvriers étaient revenus sur une résolution précédente et avaient accordé des concessions.

Les patrons ont accordé des concessions, mais ils ont eu les sens-façons de vouloir faire prendre au sérieux.

LA RÉUNION DE CE MATIN

Ce matin, à 9 heures, grande réunion publique à la salle de Venise.

Après la lecture des procès-verbaux et de la correspondance, un incident se produit.

Le citoyen Bouquin rend compte de la dernière entrevue avec M. le préfet et déclare que si la grève, à bout de ressources, se voit dans la nécessité de rentrer, tout le monde rentrera dans les dix usines seulement, et que la maison Brechard restera en interdit.

Le citoyen Delorme déclare que les prétendus concessions des patrons ne constituent aucun avantage pour l'ouvrier; loin de là, dit l'orateur, la masse des grévistes éprouverait encore une perte de 150,000 fr. par an.

Le citoyen Melang informe que les petits commerçants, boutiquiers, etc., doivent avoir à trois heures une réunion privée dans le but de se concerter sur l'ouverture d'un crédit de 67,000 fr. à ouvrir aux grévistes.

Le citoyen Darcy propose que l'assemblée générale se réunisse chaque jour à atteindre et j'ai fait à Dieu le serment de consacrer toute ma vie à cette tâche.

Par une personne généreuse qui vous a prise en pitié, ou bien par ceux qui vous ont enlevé votre enfant.

Mais qu'importe, cette somme est bien à vous, et nous n'avons pas à rechercher d'où elle vient.

Vous paraissez avoir pris une résolution définitive, cela contrarie certaines intentions qu'on a pour vous; néanmoins je vais vous faire connaître la proposition qu'on m'a chargée de vous faire.

La jeune fille fit un brusque mouvement. — On aurait pour vous les égards qui sont dus à votre malheur, continua le directeur; vous ne manquerez ni d'affection, ni de soins, ni de protection là, vous trouverez un refuge sûr contre toutes les difficultés et tous les dangers de la vie.

On pourrait encore, si vous le désiriez, vous placer comme surveillante dans un orphelin, dont vous pourriez devenir plus tard la directrice.

— Monsieur le directeur ne m'a-t-il pas dit, ce matin, qu'il me remettrait avant mon départ une petite somme ? — Oui, une somme de trois cents francs, qui vous appartient.

— Qui m'appartient ? fit Gabrielle étonnée. — Oui, ces trois cents francs ont été trouvés dans la chambre que vous occupiez dans la maison d'Asnières.

Par qui ?

outrage à la magistrature, et pourtant toutes les apparences auraient été à l'appui de mon dire.

Pourquoi alors vous jugés, procureurs, préfets et autres fonctionnaires possédant leurs fonctions en compagnie des directeurs des mines et des mines, et pourquoi n'avez-vous pas vu un seul de ces serviteurs de l'Etat s'adresser aux grévistes autrement que pour les poursuivre comme gibier de correctionnelle ?

Donc, les juges nous ont condamnés et vous m'avez calomnié. Pour les juges, ils ont fait leur métier; mais vous, monsieur le ministre, êtes-vous bien certain d'avoir fait votre devoir ?

Vous majorité de jeudi dernier vous a dit que oui; attendez la réponse de vos électeurs. Je vous ajourne à trois ans; vous ne serez jamais plus ministre, mais vous serez encore candidat.

Au revoir, monsieur le ministre. E.-J. FOURNIÈRE.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 16 mars 1882. Mon cher Directeur, Les pourparlers sont terminés, M. le Préfet de la Loire est parti hier soir pour Saint-Etienne.

C'est d'autant plus regrettable que tout le monde avait compté sur son intervention pour arriver à une solution favorable.

Les ouvriers étaient revenus sur une résolution précédente et avaient accordé des concessions.

Les patrons ont accordé des concessions, mais ils ont eu les sens-façons de vouloir faire prendre au sérieux.

Quelques personnes ont pu donner dans le panneau, mais les ouvriers qui connaissent, évidemment, leur métier, ont exposé en assemblée générale, ce qu'on avait pu obtenir, et les trois mille grévistes ont eu une voix pour adresser aux fabricants un nouveau témoignage de réprobation générale.

LA RÉUNION DE CE MATIN

Ce matin, à 9 heures, grande réunion publique à la salle de Venise.

Après la lecture des procès-verbaux et de la correspondance, un incident se produit.

Je ne crois pas devoir en rendre compte; il est d'une importance minime et c'est, du reste, une question qui n'intéresse que deux ouvriers, dont l'un se prétend calomnié par l'autre.

Maître les observations du président, l'incident dure environ un quart d'heure, et il est décidé qu'un jury d'honneur sera constitué. C'est ce qui a eu lieu, et on passe aux choses qui intéressent la grève.

Le citoyen Bouquin rend compte de la dernière entrevue avec M. le préfet et déclare que si la grève, à bout de ressources, se voit dans la nécessité de rentrer, tout le monde rentrera dans les dix usines seulement, et que la maison Brechard restera en interdit.

Le citoyen Delorme déclare que les prétendus concessions des patrons ne constituent aucun avantage pour l'ouvrier; loin de là, dit l'orateur, la masse des grévistes éprouverait encore une perte de 150,000 fr. par an.

Le citoyen Melang informe que les petits commerçants, boutiquiers, etc., doivent avoir à trois heures une réunion privée dans le but de se concerter sur l'ouverture d'un crédit de 67,000 fr. à ouvrir aux grévistes.

Le citoyen Darcy propose que l'assemblée générale se réunisse chaque jour à atteindre et j'ai fait à Dieu le serment de consacrer toute ma vie à cette tâche.

Par une personne généreuse qui vous a prise en pitié, ou bien par ceux qui vous ont enlevé votre enfant.

Mais qu'importe, cette somme est bien à vous, et nous n'avons pas à rechercher d'où elle vient.

Vous paraissez avoir pris une résolution définitive, cela contrarie certaines intentions qu'on a pour vous; néanmoins je vais vous faire connaître la proposition qu'on m'a chargée de vous faire.

La jeune fille fit un brusque mouvement. — On aurait pour vous les égards qui sont dus à votre malheur, continua le directeur; vous ne manquerez ni d'affection, ni de soins, ni de protection là, vous trouverez un refuge sûr contre toutes les difficultés et tous les dangers de la vie.

On pourrait encore, si vous le désiriez, vous placer comme surveillante dans un orphelin, dont vous pourriez devenir plus tard la directrice.

pour entendre les communications, ce qui est, dit-on, bien préférable aux assemblées partielles. — C'est adopté.

LE CITOYEN J.-B. CLÉMENT

Notre ami Clément demande la parole. Il déplore que la grève n'ait pu encore aboutir; du reste, dit-il, le préfet n'y pouvait rien, ce n'est pas sa faute, ses fonctions l'empêchant de prendre part pour les uns ou les autres, et surtout pour les ouvriers.

Il ne blâme pas les patrons de défendre leurs intérêts, c'est un excellent exemple qu'ils donnent aux ouvriers et qui devra apprendre à ces derniers la manière de soutenir les leurs. Pour ne rien accorder, les fabricants mettent en avant la question de concurrence des autres localités; ils prétendent que leurs bénéfices sont insignifiants; mais, s'il en est ainsi, dit l'orateur, qui raille agréablement les patrons, ces pauvres gens n'ont qu'à changer de situation avec les ouvriers, qui, certainement, sont tout disposés à accepter ce sacrifice. (Rires.)

L'orateur continue en reprochant au conseil municipal de n'avoir pas provoqué l'ouverture des travaux du canal pour alléger la situation des ouvriers et leur permettre de gagner en partie leur nourriture, puis dans une chaleureuse et éloquente péroraison fait appel à l'union, au groupement de la grande famille des travailleurs, c'est, dit-il, le seul moyen de se débarrasser des parasites et des repus, qui s'engraissent à ses dépens.

ENCORE UN INCIDENT

L'article paru hier matin, 15 mars, dans le Petit Lyonnais a ému la population; le secrétaire en donne lecture et le président propose de protester contre cet article. (Oui à l'unanimité.)

Il lit une lettre de protestation qui doit être adressée à tous les journaux, même au Petit Lyonnais, l'assemblée approuve; le président déclare que cet article fait tort à la grève, tend à tourner l'opinion générale et à faire supprimer les envois de secours :

VOICI CETTE PROTESTATION :

Roanne, le 16 mars 1882. Monsieur le rédacteur, Dans le Petit Lyonnais d'hier, 15 mars, il est dit que les concessions arrachées par M. le Préfet de la Loire peuvent se chiffrer par une somme annuelle de 60,000 francs. Cela est faux, il faut être d'une ignorance absolue ou d'une inqualifiable mauvaise foi pour oser écrire une telle affirmation.

Il faut que vous le sachiez bien, et vos lecteurs aussi, les concessions ou plutôt les prétendues concessions arrachées par M. Thomson, ce préfet si républicain, paraît-il, ne sont que des larmes destinées à tromper l'opinion publique, et encore n'ont-elles été lâchées par nos affameurs que pour insulter une fois de plus notre misère.

Nous, délégués qui connaissons aussi notre métier, nous affirmons au contraire que, dans son ensemble, le tarif qu'on voudrait nous imposer, nous ferait perdre 150,000 francs par an, et le comparant à celui qui était en vigueur avant la fermeture des usines, nous espérons que l'opinion publique, ne se laissent pas tromper par ces manœuvres, nous gardera toujours sa confiance et nous soutiendra jusqu'au jour de la victoire ouvrière.

Pour les délégués de la grève de Roanne, MELAY, RÉMUS, ARTEAUD, PATINS, ROGEE.

Assemblée générale, demain, à 9 heures. La séance est levée.

EN VILLE

On ne s'aborde qu'en se demandant où en est la grève; la réponse est toujours la même : « Rien de nouveau. Les grévistes tiennent toujours ».

Un geste d'indignation se produit, et les patrons ne rentrent pas en grâce auprès de la population.

Henry LAPYER.

Par erreur nous avons omis de dire que le citoyen Louis Camet a versé 20 fr. 75 au lieu de 20 fr., montant des 27^e et 29^e listes du Parti ouvrier.

SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 16^e liste..... 365 80
Un ouvrier savoyard..... 2 50
Collecte faite par les ouvriers mouniens on fer de la maison Susbille, versé par Allamel..... 3 ..
Total de la 17^e liste..... 371 30

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Borge, 18, Roanne.

GRÈVE DES OUVRIERS CORDIERS

La grève continue; nous avons à enregistrer que tous les derniers ouvriers de la corporation au nombre de six, ont décidé de quitter les ateliers aujourd'hui, pour ne pas porter tort à leurs collègues dans leurs justes revendications et dans leurs intérêts personnels.

Nous espérons que tous les travailleurs au nom du principe de solidarité et d'égalité sociale n'abandonneront pas les ouvriers cordiers.

Le secrétaire de la grève, L. MATRAY. Nota. — La commission siège jusqu'à la fin de la grève au siège de la Chambre syndicale, grande rue de la Guillotière, 433. Nous prions tous les ouvriers cordiers de ne pas se diriger sur Lyon.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 16 mars, 10 h. 30 du matin. Bien qu'un brouillard assez intense se produise presque tous les matins, à Lyon, pendant la période que nous traversons, l'humidité relative de l'air, est toujours assez faible vers le milieu de la journée. Ce fait se rattache à la variation diurne considérable que nous avons signalée hier dans la température.

A 1 heure du soir, le thermomètre atteignait hier -1. 18^e 0 au Parc, et l'humidité relative était 0,50, un mètre cube d'air contenait donc alors 8 gr. 9 de vapeur d'eau; ce matin, à 6 heures 30, la température n'était plus que de -1. 4 0, et le poids de vapeur capable de saturer un mètre cube était 7 gr. 3; à 4 gr. 3 devait donc se condenser sous forme de brouillard.

Temps probable : Assez beau, brumeux.

SPECTACLES DU 17 MARS 1882

Grand-Théâtre
7 h. 3/4. — Le Tribut de Zamora.
Théâtre des Célestins
7 h. 1/2. — Jonathan.
Le Gendarme de M. Poirier.
Alcazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.
Tous les samedis bal masqué.

MORT MYSTÉRIEUSE

Dans la soirée d'avant-hier, vers six heures, le nommé Augustin P... habitant la rue des Mouches, à Vaise, était trouvé mort dans son domicile.

Quoique le corps du défunt ne portât aucune trace apparente de contusions ou blessures, ce décès subit n'en provoqua pas moins de la part des voisins des commentaires nombreux.

Le commissaire de police du quartier informé de ces rumeurs se rendit aussitôt sur les lieux accompagné d'un médecin et procéda à une première enquête pendant que l'homme de l'art se livrait aux constatations d'usage.

Le médecin, après un examen attentif du cadavre déclara que P... avait succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie.

La mort ne serait donc pas le résultat d'un crime, ainsi que le bruit en avait couru. Il est permis cependant de conserver quelques doutes, car il est certain que si P... n'a pas été assassiné, son décès,

Feuilleton du REVUE LYONNAIS

47

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

— Je ne sais pas encore dans quel quartier j'irai me loger; aussitôt que je me serai installée dans la retraite que j'ai trouvée, je vous promets, monsieur, de vous faire parvenir mon adresse au parquet.

— C'est bien, répondit le juge d'instruction; mais n'oubliez pas, car vous me mettriez dans la nécessité de vous faire chercher.

Maintenant, continua-t-il, je n'ai plus rien à vous dire, vous pouvez vous retirer.

Gabrielle se leva, le salua, adressa également un salut au commissaire de police, puis elle se dirigea lentement vers la porte et sortit de la chambre.

VII TROF TARD

— Messieurs les magistrats, que vous avez vu tantôt et qui vous ont interrogée m'ont assez longuement parlé de vous. Comme moi, comme tout le monde ici, M. le juge d'instruction vous porte un très vif intérêt. Il vous a conseillé de quitter Paris et de rentrer dans votre famille; mais vous ne lui avez point caché qu'il vous répugnait de retourner chez votre père. Il m'a quitté en me faisant part de ses inquiétudes sur votre avenir. Eh bien, ces inquiétudes je les partage. Vous allez sortir de l'hospice et je suis loin d'être rassuré sur votre sort, car je ne puis, sans effroi, me demander ce que vous allez devenir lorsque vous vous retrouverez seule, sans parents, sans amis, sans personne pour vous protéger, vous aider, au milieu de cette ville immense, pleine de périls de toutes sortes. Oh ! il y a tant de déceptions, tant de de misère et où déjà vous avez tant souffert.

Vous voyez dans quelle situation vous vous trouvez et je ne saurais trop vous engager à réfléchir sérieusement. Voyons, mademoiselle, que comptez-vous faire? Connaissez-vous à Paris une honnête famille qui puisse vous recevoir ?

— Non, monsieur, je ne connais plus personne à Paris, répondit Gabrielle. D'ailleurs y connaîtrais-je quelqu'un que je ne chercherais pas à le voir ?

— Malheureuse enfant, voilà bien ce qui m'éffraye; vous allez vous trouver complètement abandonnée !

— Non, monsieur, répliqua la jeune fille, en montrant le ciel, je crois en la divine Providence, elle veillera sur moi.

— Je le crois; mais il y a un proverbe qui dit : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » Que ferez-vous ?

— Je sais me servir de l'aiguille de Pourvière; j'ai fait déjà de la passementerie, je puis aussi travailler dans

la lingerie, je ne serai pas paresseuse; j'ai du courage, de la bonne volonté, je ne manquerai pas d'ouvrage; je sais qu'il n'y a que ceux qui ne veulent pas travailler qui ne trouvent rien à faire à Paris.

— Sans doute; mais le travail d'une femme est si peu payé...

— C'est vrai, monsieur. Seulement, pour vivre, il me faudra si peu aussi ! — A côté des premières nécessités de la vie, il y a une infinité d'autres dépenses à faire, utiles et forcées pour une femme surtout.

— Hier, on m'a remis en possession de mon linge et de mes autres effets, apportés d'Asnières, lorsqu'on m'a amenée ici; j'ai retrouvé le tout en assez bon état; d'ici un an je n'aurai rien à m'acheter.

— Mais encore faut-il que vous vous installiez quelque part. Vous aurez à louer et à payer une chambre. Et puis il est probable que vous ne trouverez pas immédiatement du travail.

— Monsieur le directeur ne m'a-t-il pas dit, ce matin, qu'il me remettrait avant mon départ une petite somme ? — Oui, une somme de trois cents francs, qui vous appartient.

— Qui m'appartient ? fit Gabrielle étonnée. — Oui, ces trois cents francs ont été trouvés dans la chambre que vous occupiez dans la maison d'Asnières.

Par une personne généreuse qui vous a prise en pitié, ou bien par ceux qui vous ont enlevé votre enfant.

Mais qu'importe, cette somme est bien à vous, et nous n'avons pas à rechercher d'où elle vient.

Vous paraissez avoir pris une résolution définitive, cela contrarie certaines intentions qu'on a pour vous; néanmoins je vais vous faire connaître la proposition qu'on m'a chargée de vous faire.

La jeune fille fit un brusque mouvement. — On aurait pour vous les égards qui sont dus à votre malheur, continua le directeur; vous ne manquerez ni d'affection, ni de soins, ni de protection là, vous trouverez un refuge sûr contre toutes les difficultés et tous les dangers de la vie.

On pourrait encore, si vous le désiriez, vous placer comme surveillante dans un orphelin, dont vous pourriez devenir plus tard la directrice.

— Monsieur le directeur ne m'a-t-il pas dit, ce matin, qu'il me remettrait avant mon départ une petite somme ? — Oui, une somme de trois cents francs, qui vous appartient.

— Qui m'appartient ? fit Gabrielle étonnée. — Oui, ces trois cents francs ont été trouvés dans la chambre que vous occupiez dans la maison d'Asnières.

à atteindre et j'ai fait à Dieu le serment de consacrer toute ma vie à cette tâche.

— Ai-je le droit de vous demander quelle est votre idée ?

— Oh ! vous l'avez peut-être devinée, monsieur; je veux retrouver mon enfant.

— Pauvre femme ! pauvre mère ! murmura-t-il.

— Mon enfant ! reprit-elle subitement surexcitée, c'est à peine si j'ai eu le temps de le voir, de le couvrir de mes baisers... Eh bien, je le revois tel qu'il était quand on l'a mis entre mes bras; oui, après de longs mois de démence, j'ai retrouvé, fidèlement gravée dans ma mémoire, sa jolie petite figure d'ange ! Pourquoi ai-je fermé les yeux, pourquoi me suis-je endormie ? Fatal sommeil ! je n'aurais pas manqué de force, allez; j'aurais vu le défendeur, j'aurais défendu avec mes ongles, avec mes dents... Hélas ! je dormais... Et il était près de moi, le pauvre petit, comptant sur la protection de sa mère. Je dormais ! Comme si une mère avait le droit de dormir !... Je dormais... et on m'a voté mon enfant ! et je n'ai rien entendu.

Je suis encore jeune, poursuivit-elle comme se parlant à elle-même; mais j'ai dit adieu à toutes les illusions comme à toutes les joies de la vie; il ne me reste plus que l'espérance de retrouver mon enfant, toutes mes pensées et tout ce qu'il y a de tendresse dans mon cœur !

Où est-il ? Je n'en sais rien. Mais je sens qu'il existe, et il y a en moi quelque chose qui me dit : « Espère, tu le retrouveras ! Paris est grand, et il y a plus grand que Paris, la France, et plus grand encore que la France, l'univers... N'importe, je chercherai sans me décourager un seul instant... S'il le faut, jusqu'au bout du monde.

m'aura soumise à toutes les épreuves, quand il aura vu mes longues souffrances et qu'il aura compté toutes mes larmes, il dira : « Celle-ci a assez souffert ! » Alors il ordonnera à une de ses étoiles de me guider, et l'étoile obsédante me conduira vers mon enfant !

Le directeur était très ému. Malgré lui, ses yeux s'étaient remplis de larmes.

Il prit affectueusement une des mains de la jeune fille et lui dit :

— Oui, ma fille, espérez; l'espoir adoucit la souffrance et console les désolés. Comme vous, je suis convaincu qu'un jour votre enfant vous sera rendu.

Un long soupir s'échappa de la poitrine de Gabrielle.

— Quand voulez-vous quitter l'hospice ? lui demanda-t-il.

— Le plus tôt possible, répondit-elle. — C'est aujourd'hui samedi, vous passerez encore ici la journée de demain et lundi vous serez libre.

du moins, a été connu de deux personnes, un homme et une femme, qui ont été vus entrant dans son domicile à une heure de l'après-midi et aperçues de nouveau au moment où elles le quittaient.

Cette fois, la femme tenait sous son bras un volumineux paquet qu'elle cherchait à dissimuler.

Il est donc certain qu'un vol a été commis.

L'enquête a encore relevé certains faits sur lesquels nous ne devons pas insister, afin de ne pas compromettre l'œuvre de la justice.

Nous ne nous ferons pas davantage l'écho des bruits qui circulent dans le quartier au sujet de cette mort mystérieuse.

Demain nous ferons connaître à nos lecteurs ce qu'ils ont de fondé, et si nous sommes en présence d'un nouveau crime.

CHRONIQUE LOCALE

Mort du citoyen Favier

Le parti républicain démocratique vient encore de faire une douloureuse perte dans notre ville.

Le citoyen Favier, ex-membre du comité de Salut public, ex-président et fondateur du Comité central de la rue Grolée, ex-président du conseil d'arrondissement, est mort hier dans la soirée.

Cet honnête et dévoué citoyen, qui possédait de si nombreuses sympathies emporte tous nos regrets. Il a consacré sa vie entière à son parti, vie toute entière de sacrifices, de dévouements et d'abnégation.

Le citoyen Favier est mort pauvre.

La République, quoiqu'en disent ses calomniateurs, oublie trop souvent ceux qui lui ont consacré les plus belles années de leur vie.

Le peuple, lui, sera moins oublieux; c'est en foule qu'il accompagnera à sa dernière demeure ce défenseur dévoué de la cause prolétarienne.

Nouvelles militaires

Mutations du 1^{er} mars 1882 :

M. Barbat du Closel, lieutenant en 1^{er} à la 5^e batterie du 3^e régiment, a été classé à la 7^e batterie dudit régiment, détachée à Lyon.

M. Leblanc, lieutenant en 1^{er} à la 7^e batterie du 3^e régiment, détachée à Lyon, a été classé à la 5^e batterie dudit régiment.

Hôpitaux militaires

M. Sage, adjudant d'administration en second, employé dans le gouvernement de Lyon, est mis à la disposition de M. l'intendant militaire de la 1^{re} région.

Par décret du 7 mars, une médaille d'honneur de 2^e classe (argent), a été décernée au nommé Balhazard Chavrou, cavalier au 11^e cuirassiers.

Ce brave soldat s'était dévoué, à Le Pertuis, commune des Avenières, le 3 janvier 1882, pour sauver une femme âgée sur le point de périr dans un incendie.

Aujourd'hui ont commencé les travaux du jury d'expropriation des terrains nécessaires à la construction de l'hôtel de la Préfecture du Rhône; vu la grande quantité de maisons et de parcelles de terrain à exproprier, ces opérations dureront au moins 15 jours.

Aujourd'hui également est venue à l'audience de la première chambre du tribunal civil les affaires des paroisses St-Georges et St-Just contre la ville de Lyon et le préfet du Rhône pour le paiement du loyer des presbytères des curés de ces deux paroisses.

M. le préfet, par l'organe du ministère public a déposé un réquisitoire

tendant à l'incompétence des tribunaux civils pour ces demandes en garantie.

Le nommé Claude P..., âgé de dix-huit ans, demeurant à Oullins, a été écroué sous l'inculpation de coups et blessures, sur la personne du nommé V..., garçon boucher, habitant la même commune.

Dans la nuit du 14 au 15 courant, des malfaiteurs ont soustrait, au préjudice de M. Atricy, imprimeur-lithographe, cours Lafayette, 5, une carriole à bras qui était retenue par un cadenas qu'ils ont fracturé.

Une enquête est ouverte.

Une jeune fille de 16 ans environ, modestement vêtue, accostait hier, M. R..., rentier, rue Sala, et le harcelait de questions saugrenues.

Comprenant que cette malheureuse ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés, M. R..., se hâta de prévenir deux gardiens de la paix.

Conduite par leur soins à la Permanence, cette jeune fille a été rendue à sa famille, qui avait prévenu le commissaire de police de service, de disparition subite.

Louis G..., âgé de 46 ans, ouvrier cordonnier, demeurant cours Lafayette, a été écroué hier, sous l'inculpation d'escroquerie.

Cet ouvrier, peut-être, a vendu à diverses personnes, des marchandises qui lui avaient été confiées par ses patrons, pour les besoins de son travail.

Par suite de la rupture d'un essieu, le tramway 51, allant de Bellecour à Vaise, a dû interrompre son service hier à une heure.

Le véhicule a été placé sur la voie de garage de la place Circulaire, afin de ne pas entraver la circulation.

Une femme d'un âge avancé, la veuve R..., qui passait hier, vers cinq heures, sur la place des Terreaux, a été renversée par un camion.

Par un hasard inespéré, cette femme n'a reçu que des contusions sans gravité.

Elle a pu, après s'être reposée un instant, regagner seule, et à pied, son domicile.

La nuit dernière, des gardiens de la paix ont conduit à la Permanence, le nommé Arnaud Basset, qui avait été arrêté sur le pont de la Guillotière, par des passants au moment où il tentait de se précipiter dans le Rhône.

Ce malheureux, dénué de toutes ressources, n'avait pris depuis deux jours aucune nourriture.

Par les soins du commissaire de police, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Son des Ecoles

Dimanche prochain 19 mars, grande soirée de famille pour l'inauguration du nouveau local du Cercle des Travailleurs de Saint-Just, rue des Machabées, 31, à 8 heures, une conférence sera faite par le citoyen Courmet et suivie par la soirée, qui promet d'être des plus attrayantes et des plus variées, grâce au dévouant concours de M. le Ministre, Abraham, le petit Torne, MM. Grésillon, Petit Lépine, Saunier, Prudhon et David, que l'on retrouvera toujours pour une bonne œuvre.

Une quête sera faite au bénéfice du Sou des écoles, ainsi qu'une tombola.

Le conseil cantonal de Villeurbanne est convoqué pour le dimanche 19 mars, à 8 heures, café Chapuis, cité Lafayette.

La commission du 3^e arrondissement du Sou des écoles est convoquée pour ce soir vendredi, à 8 heures précises, au siège habituel.

Nous rappelons qu'une réunion privée aura lieu le samedi 18 mars, à 8 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix Rousse, 8, avec le concours des citoyens Frédéric Courmet, membres de la

Commune; des citoyens Vinant et Gombé, du comité révolutionnaire central de Paris et de la banlieue.

ORDRE DU JOUR :

Le dix-huit mars 1871.
Lecture du manifeste du Comité d'organisation.

Banquet commémoratif du 18 Mars

Dimanche, 19 mars, à une heure, salle Ricottier, boulevard de la Croix-Rousse, 183.
On trouvera des cartes chez les citoyens : Ranois, rue du Bon-Pasteur, 4, au 2^e; Deville, Grande-Rue de Cuire, 20.

Cercle des travailleurs républicains

Troisième arrondissement de Lyon

Citoyens,
Les administrateurs et adhérents du Cercle de la Guillotière sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu le samedi 18 mars, à 8 heures du soir, au siège social, chez le citoyen Perrenot, Grande-Rue de la Guillotière, 129.

Les retardataires sont invités à se mettre à l'heure. On recevra les nouveaux adhérents et les cotisations tous les dimanches de deux heures à dix heures du soir.

Les sociétaires sont priés de venir retirer leurs cartes, les statuts et règlement. Nous ne saurions trop engager nos sociétaires à assister à cette réunion, vu son importance.

Pour l'administration :
Le secrétaire, E. WATER.

Fête à Sainte-Foy-les-Lyon

Le dimanche 19 mars, de huit heures à midi, en l'établissement de M. Demesieux, cafetier, grande-rue. Bal donné au bénéfice de la Société de patronage des écoles communales laïques, avec le bienveillant concours de l'Union lyrique de Sainte-Foy.

Ce même jour, la fanfare l'Union lyrique jouera des morceaux de son répertoire, de 4 à 5 heures du soir, sur la place de Saint-Foy-les-Lyon.

Prix d'entrée : Pour un cavalier et sa dame, 1 franc.

Cercle de la Solidarité

Dimanche 19 mars, le Cercle de la Solidarité offre à ses sociétaires et à leur famille un concert, avec le concours de M. Lévy et de ses élèves.

Voici le programme :
Première partie.
Résignation, fantaisie pour violon et piano. — Fantaisie sur le Trouvère, de Callard, pour violon et piano. — Symphonie concertante sur Lucie de Lammermoor, exécutée par deux violons, piano et hautbois. — Ouverture de Guillaume Tell.

Deuxième partie.
Le Nauffrage, poésies de M. Coppée, dites par M. G. — Le Dernier défilé, poésies de M. E. Manuel. — Le Premier amour, duo comique.

Cercle d'études sociales

Place de la Croix-Rousse, 5
Samedi 18 mars, soirée de famille avec le concours de plusieurs amateurs.

Le citoyen Yvan fera une conférence, où il traitera du Prétre devant la solution du problème social.

Banque de Lyon et de la Loire
Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

« Aux termes du projet de Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :
1^o En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0 32
2^o En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0 40

3^o Soit espèces, 0/0 42
4^o En actions, libérées de 500 fr. et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0 42

5^o Soit espèces et titres, 0/0 84
6^o Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par le Crédit de Paris, à jurer d'acquiescence de 700 000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

La nouvelle Société sera constituée au capital de 50 millions, y compris les actions libérées.

— (A, je vous en donne ma parole ! — Dés aujourd'hui, reprit l'ex-Bégonde, je renonce à cette existence enfiévrée et tapageuse où l'on prend le plaisir pour le bonheur et la fantaisie pour l'amour. Dès que vous m'aurez remis sur pied tout à fait, je donnerai une fête en l'honneur de mes adieux à la vie de garçon et, le lendemain, j'entrerais dans le rang des gens sérieux à qui leur grande fortune impose de grands devoirs, et qui les accomplissent. J'aurai une femme adorée, j'aurai des bébés, s'il plaît à Dieu. J'en ferai des hommes utiles, et vous docteur, vous, mon ami, vous en ferez des hommes solides.

— Sapristi ! — répliqua Frébaud, — je t'achèrerais du moins.

— Et vous réussirez ! — Maintenant, écoutez moi... — Persistez-vous à consigner à ma porte tous les visiteurs ?

— Naturellement, puisque je crains pour vous la fatigue.

— Et cette consigne doit durer ? — Quelques jours encore.

— Je m'y soumettrai docilement, mais je vous prie de faire une exception.

— Pour Lucile, n'est-ce pas ? — Oui.

— Prenez garde... Je crains que l'entrevue si vivement désirée ne vous soit funeste... — Vous allez bien, c'est vrai, mais vous n'êtes pas guéri... — Toute émotion vive est dangereuse... une imprudence peut compromettre les résultats acquis.

— N'en croyez rien docteur. — Voir Lucile, ce sera renaitre.

— Eh ! eh ! peut-être avez-vous raison. — J'ai raison certainement.

— Eh bien ! vous la verrez. — Merci, docteur, mais ce n'est pas tout, je compte sur vous pour la prévenir, pour me la ramener.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

Bal des Charpentiers

La commission exécutive convoque tous les membres de la corporation faisant partie de la Délégation, sous forme de listes de souscription, et tous les commissaires pour le bal, à une réunion privée qui aura lieu samedi prochain, 18 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Fichet, angle de la rue Chaponay et de la rue Moncey, 54.

ORDRE DU JOUR

Tout porteur de liste est prié de rendre compte de sa feuille de souscription. Chaque commissaire est invité d'urgence à se rendre à cette réunion pour l'organisation qu'il se rend responsable.

La Commission, FERRARD, MOUVE, J. GONTARD.

BOURSE DE PARIS

Du 16 mars 1882

3 0/0 Franc.	83 15	Union génér.
5 0/0 Amort.	84 15	Crédit de Fr.
3 0/0 Id. n.	...	Foncière Lyon.
5 0/0 Franc.	116 50	Banq. autric.	535	...
5 0/0 Italien.	98 05	Banq. hongr.
3 0/0 Esp. ext.	...	Austrichien.	640	...
5 0/0 Turc.	...	Lombard.	342	...
6 0/0 Egypt. 77	333	Saragosse.	555	...
E. de France 6160	...	Nord d'Esp.	620	...
Crédit foncier 1405	...	Suez.	2130	...
Crédit mobil.	615	Paris-L.M.	1735	...
Crédit lyonn.	...	Consolidés.	401 1/4	...
Mobilier esp.	650

BOURSE DE LYON

Du 16 mars 1882

3 0/0 Franc.	33 85	Suez
3 0/0 Amort.	84 50	Foncière lyo.	545	...
5 0/0 Franc.	116 50	Ville de Lyon	51 25	...
5 0/0 Italien.	123 00	Ville de Paris	57	...
3 0/0 Turc.	47 70	Ville de Paris 71	335	...
Delta turque.	41 70	Rhône-et-L.	570	...
Delta Egypt.	...	Croix-Rous.
Mobilier étran.	...	Bomb. S. E.	335	...
Crédit lyonn.	802 50	Gas de Lyon.	1250	...
Union génér.	...	Gas S. et L.
E. Lyon-Loire	...	P. Torrenore	465	...
Mobilier esp.	650	L'Horme
Banque autric.	535	L. Crausot.	655	...
S. Lyonnaise	610	Acier Marin.	655	...
E. L. M.	...	Mines Loir.	236	...
Chemin aut.	650	St Etienne.	237	...
Lombard.	316 25	Rive-de-Giz.	26	...
Saragosse.	531	Roche-Flim.
Nord d'Esp.	622 50	Cie Abattoirs

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Un accident épouvantable est survenu, la nuit dernière à Villefranche.

Mme veuve Thurisay, née Degros, fille du sympathique receveur du bureau de bienfaisance, a été découverte ce jour d'hui à 5 heures du matin, sans vie, dans la rivière de Morgon qui traverse la cité caladoise.

On suppose que Mme Tholozay, voulant prendre l'air à la rivière de Morgon, s'est habituée avec ses pieds, à se tenir sur le rebord.

Les voisins allèrent avoir entendu des cris de détresse vers une heure et demi, et allèrent à quel les secours.

Mme Tholozay, âgée de 60 ans, se tenait sur le rebord de la rivière, et ses pieds s'étaient accrochés au rebord.

Cet infortuné a été tué vide; il était veuf sans enfants.

Amplepuis. — Un accident s'est produit à la gare d'Amplepuis mercredi, à 2 heures du soir.

Le nommé Derigo, en accrochant un wagon, mit imprudemment le bras entre les tampons, qui, s'étant rapprochés à la suite d'une manœuvre, le blessèrent dangereusement le bras du flanc et le bras droit.

L'honorable docteur Parrot, médecin de la compagnie P.-L.-M., mandé en toute

hâte, se rendit immédiatement sur le lieu de l'accident, et, par des soins intelligents, obtint bientôt conjurés les graves complications qui auraient pu survenir à la suite de cette fracture.

LOIRE

Saint-Etienne. — Dans la nouvelle répartition des bureaux du Sénat et de la Chambre, voici comment se trouvent placés les sénateurs et députés de la Loire :

MM. Sénat :
MM. Chavaudoux et Charpin, dans le 2^e bureau ;
M. Arbel, dans le 8^e.

La Chambre :
MM. Bertillon et Audiffred, font partie du 4^e bureau ;
M. Girodet, du 6^e ;
MM. Brossard et Levot, du 7^e ;
M. Raymond, du 10^e ;
M. Chavaudoux, du 11^e.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

Audience du mercredi 15 mars
Infanticide. — L'accusé se nomme Georges Marguerite, veuve Brun ; elle est âgée de trente-cinq ans, taillasse à Lyon, demeurant à Isieux.

La veuve Brun ayant été reconnue non coupable par le jury, la Cour prononce son acquittement.

Coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Durris Guillaume, âgé de 44 ans, cultivateur, demeurant à Sury-le-Comtal, est accusé d'avoir porté à sa femme des coups ayant occasionné la mort de celle-ci.

Le jury ayant résolu négativement les questions qui lui ont été posées, la Cour acquitte Durris, qui a été mis sur le champ en liberté.

Le dimanche 12 mars a eu lieu un concert organisé par le conseil d'administration, suivi d'une tombola et d'une collecte et d'une conférence faite par notre honorable conseiller municipal, le citoyen Goudefer qui a traité les grèves et la question sociale, qui a été fort applaudi.

Une quête a été faite au bénéfice des grévistes de Roanne, qui a produit la somme de 60 fr. 45 cent, que nous leur faisons parvenir par la poste.

Rive-de-Gier. — Les ouvriers charpentiers, menuisiers, maçons, plâtriers, cimentiers, couvresseurs, tailleurs de pierre, serruriers, forgerons sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 18 mars, à sept heures et demi du soir, rue Villoddes-Verchères, maison Desgranges.

Ordre du jour. — Formation d'une chambre syndicale.

La commission d'initiative : DREYER, menuisier ; ZEMZAN, charpentier ; FORTGOULET, plâtrier.

ADJUDICATIONS
Saint-Chamond. — Hier, 16 mars, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Chamond (salle des commissions), ont eu lieu les adjudications des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e lots, concernant la démolition des maisons expropriées pour la rectification de la route nationale n^o 88, dans la traversée de Saint-Chamond.

Trois de ces adjudications restent encore à adjudiquer, aucun soumissionnaire n'ayant voulu accepter même la mise à prix.

Une seule a pu être tranchée au faveur de M. G..., moyennant une augmentation de 2 p. 0/0 de la mise à prix.

ISÈRE

Suspension du Maire
Gravelle. — Par arrêté du 15 mars, M. Joseph Chevillet, maire de Gravelle est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

BAL DES ÉTUDIANTS
Le bal donné au lieu du théâtre le bal donné par les étudiants de notre ville au profit des

travaux de charité a eu lieu le samedi 17 mars à 8 heures et demi précises du soir.

Le bal était très animé; les loges et les salons de tout étaient remplis de curieux.

Le moment de la recette, qui a dû être fructueuse, n'est pas encore connu à l'heure de ce journal.

Vol de 500 francs
M. Régis Morel, seigneur de Long à Montaudou, se trouvant hier à Gravelle pour ses affaires, rencontra dans les rues de la ville un individu de sa profession, avec lequel il passa une partie de la journée à boire dans les cafés de la banlieue.

Le soir, M. Morel s'aperçut que cinq billets de banque de 100 fr., qu'il avait placés dans son portefeuille, avaient disparu.

conduire rue Julien, Lacroix, à Belleville. La jeune fille était chez elle et travaillait en attendant l'heure d'aller chercher des nouvelles d'Hector.

Dans la seconde chambre dormait la tante aveugle.

Frébaud frappa doucement à la porte. Lucile se leva pour aller ouvrir.

En voyant le médecin elle devint très pâle, poussa un cri étouffé et appuya la main sur son cœur qui battait à se rompre.

— Mon Dieu ! mademoiselle, qu'avez-vous ? — demanda vivement le nouveau venu.

— Je tremble que vous ne m'appartenez l'annonce d'un malheur.

La pauvre Fauvette chancelait. Le docteur la soutint et s'empressa de répondre :

— Non... non, ma chère enfant, ne craignez rien de semblable... Je suis, au contraire, un messageur de bonnes nouvelles.

Flainte a été déposée au bureau de police du cours Berriat, mais, jusqu'à présent, l'auteur de la soustraction n'a pu être découvert.

POUR LES PAUVRES

Hier, à la suite du mariage de Mlle Dreyfus, fille d'une honorable famille de notre ville, une quête a été faite au profit des pauvres. Elle a produit la somme de 113 fr. 45, qui a été versée au bureau de bienfaisance.

La cérémonie a eu lieu à salle des Concerts.

ARDECHE

Privas. — Le gouvernement a, comme on le sait, désigné le département de l'Ardecche pour être le centre du concours agricole de la région.

Privas, Aubenas et Annonay étaient présentés pour en être le siège, mais grâce à l'impulsion généreuse et intelligente de M. Aurenche, maire d'Aubenas, grâce surtout aux grands sacrifices qu'a fait cette dernière ville, Aubenas l'a emporté sur ses concurrents.

Le concours commencera le samedi 29 avril.

DRÔME

Émission de M. le Maire
Bourg-de-Péage. — Nous apprenons avec plaisir qu'une délégation du conseil municipal vient de se former pour intervenir auprès de M. Messant.

Nous souhaitons que les démarches aboutissent.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers (28 bis, rue Vieille-Monnaie). — L'administration donne avis aux adhérents qu'elle a fait parvenir à tous les présidents de section, dont les sixièmes ont été versés au bureau, au moins jusqu'au 1^{er} septembre 1881, le 'circular' administratif annuelle 1881-1882, ainsi que des lettres d'invitation pour assister à l'assemblée générale.

Ceux qui par oubli ou changement de domicile ne les auraient pas reçus, sont invités à les adresser à la commission.

Nota. — La Commission d'initiative, unis et armés en tous genres se réunira au siège social, samedi, 18 mars, à 9 heures du soir. Les intéressés qui auraient des renseignements à lui donner ou à lui fournir, sont invités à s'y présenter.

La Commission.

Chambre syndicale des ouvriers charpentiers. — Réunion du bureau ce soir à 8 heures précises au siège social. Urgence.

Messieurs les patrons sont priés de nous trouver des ouvriers pour tous genres de travaux, au siège social, comptoir Fichet, angle des rues Moncey et Chaponay.

Le secrétaire, AUG. MOUTHER.

Chambre syndicale des ouvriers lyonnais. — Le syndicat invite les adhérents de trois mois au moins, et qui n'ont pas de travail, de passer au bureau, où elles seront occupées en attendant un emploi.

On demande de suite des ouvrières et une apprentie couturières, s'adresser rue Duguesclin, 428, au 2^e.

C

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bontifié
ou ce moment

5 0/10 aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/10 id id id	18 mois.
3 0/10 id id id	1 an.
2 1/2 0/10 id id id	6 mois.
2 0/10 id id id	3 mois.
1 0/10 à l'argent remboursable à vue	

LAITIERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.

Constituée par acte de M^e Chardenet, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :

LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.
Soit 125 fr. à verser comme suit :
25 fr. en souscrivant ;
50 fr. à la répartition ;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr.

Chaque action donne droit :

- 1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
- 2° A 5 0/10 par an sur les sommes versées ;
- 3° A 70 0/10 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Société, après prélèvement de la réserve et des 5 0/10 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A LYON, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars
Nota. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 40 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

GUÉRISON promptement, sans mercure des **Maladies Secrètes** et des **Affections de la Peau** par le **ROB SAVARESI**. — S'adresser à la **Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON**

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Rempart (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.
Prix : 8 francs par an

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du **Courrier du Commerce** sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUF

Lyon. — Imprimerie du **Revue Lyonnaise** rue des Marronniers, 8.

Compagnie Parisienne DE VOITURES URBAINES

Société anonyme

Capital 18.000.000 de fr.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que le coupon d'intérêt n° 3, à échéance du 1^{er} avril 1882, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Au porteur : 11 fr. 65.
Nominatives : 12 fr. 125.
Chez M. HENRI DE LAMONTA banquier, 59, rue Taitbout, à Paris

CASINO MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICE

MM. les porteurs d'actions et d'obligations sont informés que le coupon d'intérêt, venant à échéance le 1^{er} avril 1882, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes :

Actions au porteur : 11 fr. 65.
— nominatives : 12 fr. 125
Oblig. au porteur : 9 fr. 275.
— nominatives : 9 fr. 70.
Chez M. HENRI DE LAMONTA banquier, 59, rue Taitbout à Paris

Etude M. LAPORTE, huissier rue Centrale, 15.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi dix-huit mars 1882, à onze heures du matin, sur la place des Hospices, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis tels que tables, chaises, tonneaux vides, etc. Le même jour à deux heures après midi sur la place de l'Hippodrome, il sera vendu un cheval et une charrette également saisis.

Avis de Dettes

M. Thomas, demeurant rue Pouteau, 3, prévient le public qu'il ne reconnaît aucune dette contractée par la nommée Marie Madeleine Joteur, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

Avis d'Acquisition

M. Dieharry ayant acquis le fonds de café-comptoir que M. Jules Duplan exploitait rue de la Pyramide, 116. Adresser les réclamations dans les dix jours sous peine de forclusion à M. Dieharry, rue de la Pyramide, 35, dans les dix jours sous peine de forclusion.

A VENDRE ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd.

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

M^{me} HERMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 54

SANS INJECTIONS NI MERCURE

D^r PHELON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Crozier, 15, LYON

CORRESPONDANCE

A VENDRE

D'OCCASION

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts

S'adresser : 21, quai de la Guillotière, de 10 h. à 11 h.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restants (Bellevue).

Bonnes références.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

LEÇONS

Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort 14, sous le n° 1215

F^r DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à Vacon

Réparations en tous genres

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des

maladies récentes ou anciennes par les Capsules Quet. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, préservative et efficace dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

L'AVENIR par les Cartes et

le Lignes de la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STÉPHANIE

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande en adressant 4 fr. à MM. les entrepreneurs de bâtiments et propriétaires. Gros et Détail.

En Vente partout, deux fois par Semaine

LE ROI DU CRIME

GRAND ROMAN DE MŒURS CONTEMPORAINES

Par Camille BONHEUR — Illustrations d'Édouard MARSAL

SPLENDIDES GRAVURES DE RUSZLER



Il démontrera que la civilisation ne fait pas seulement sentir ses effets dans la sphère morale et scientifique, mais qu'elle ajoute quelquefois ses savantes et faustes complications aux forces toujours en mouvement du mal.

Dans ce Roman du plus poignant intérêt, les dessous de l'Histoire contemporaine s'illuminent d'une lumière nouvelle. L'auteur expliquera la cause de certains mystères qui, tour à tour, ont agité les populations sur différents points de territoire.

Chaque Semaine, le Dimanche et le Jeudi, Deux Magnifiques Livraisons richement illustrées

PRIX : 10 CENTIMES LA LIVRAISON DE 8 PAGES

Tout Acheteur de la 2^{me} Livraison recevra GRATUITEMENT la 4^{re} Livraison sous magnifique couverture

Dépôt principal : C. MÉLIN, 1, rue de Jussieu

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 20 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 29 x 24 ordinaire 12 fr. encore noir 25 fr.
N° 3 ministre 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **Quarante ans de succès.** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 5 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exigez comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

LE BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années, et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux qui font tant de victimes parmi les enfants, il est encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 55, place de la République. — Détail : Pharmacie Saint-Pothin, 21, rue Bugeaud ; pharmacie Bruaire, rue St-Georges, 68 ; pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14 ; pharmacie Saint-Alexandre, à Saint-Just ; pharmacie Boissonnet, cours de Broesses ; Pharmacie Centrale ; pharmacie Vial, à Vaise. — A GRENOBLE : Pharmacie Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE : Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

Prix : 2 fr. 50 cent.

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21 ; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just ; pharmacie Boissonnet, cours de Broesses ; pharmacie Centrale ; pharm. Vial, à Vaise. — A GRENOBLE : Pharmacie Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPETIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilite, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 55, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

Et ph. BOISSONNET, cours de Broesses ; ph. BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60.
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14 ; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21 ; Pharm. Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just ; pharm. Centrale ; ph. Vial, à Vaise. — A Grenoble, pharmacie Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangéant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barbraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ de la femme traitées par le

docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Écrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

JOYEUX de faire gagner au

JOUER moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 50, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

VOULEZ-VOUS guérir votre

rhume, prenez le **Régulateur homéopathique** du **D^r Schismann**, 90 c. la boîte de 100 grammes : Dépôt 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

Ray Louf